



## **Nouvelles communales**

### **Extrait des décisions du Conseil communal du 28 mai 2025**

#### **Personnel communal – Personne de confiance et de médiation**

Dans le cadre du devoir de protection de l'employeur envers ses collaborateurs, le Conseil communal décide de confier un mandat de personne de confiance et de médiation à une professionnelle externe à la Commune. Cette démarche a pour but de prévenir les conflits potentiels entre collaborateurs, les cas de mobbing ou de harcèlement au sein de l'entreprise, ainsi que de tout autre risque pour la santé physique et mentale des collaborateurs.

#### **Environnement – Autorisation de prélèvement**

Le Conseil communal autorise l'Institut Max Planck de Microbiologie Marine à Bremen (D) à prélever des échantillons scientifiques au Lac des Vaux et ainsi à y accéder en voiture durant les étés 2025 à 2029.

#### **Création de l'association des collectivités concédantes de la Grande-Dixence**

Le Conseil communal décide de la participation de la Commune de Riddes, en tant que membre fondateur, à la création de l'Association des Collectivités Concédantes de la Grande-Dixence. L'ACC GD sera composée de 21 membres, 12 communes du Haut-Valais, 8 communes du Valais central, et le Canton.

#### **Tour de Romandie Féminin – Demande d'autorisation de passage**

Le Conseil communal autorise le passage du Tour de Romandie Féminin, le 16 août 2025, sur le territoire communal, ainsi que l'utilisation de matériel sonore par la caravane publicitaire et par les véhicules « information et sécurité » annonçant l'arrivée des coureuses.

#### **Nouveau radar sympathique**

Le Conseil communal valide l'acquisition d'un nouveau radar sympathique (radar sourire) en remplacement de l'actuel, défectueux.

### **Restauration de la Maison Mazza**

Le Conseil communal décide de participer financièrement à hauteur de 10 % aux frais subventionnables du projet de restauration et de mise en valeur de la Maison Mazza (parcelle n° 333), classée monument historique de degré 3.

### **Soutien à l'Association Carnaval de Riddes**

Le Conseil communal décide d'accorder une subvention ponctuelle et exceptionnelle à l'Association Carnaval de Riddes pour soutenir l'organisation des prochaines éditions de Carnaval.